



Demi-pension.

Madame, Monsieur,

La demi-pension fonctionnera à compter du 18 mai et sera accessible aux élèves demi-pensionnaires inscrits depuis la rentrée uniquement en fonction de leur nouvel emploi du temps. Le service de gestion aménagera la facturation en fonction de l'emploi du temps de l'élève.

Les gestes « barrière » devront là aussi être strictement respectés.

Compte tenu du nouveau fonctionnement imposé par le protocole sanitaire, il est IMPERATIF que les élèves aient leur **carte de demi-pension**, et disposent de **2 masques**.

Les élèves accéderont à la demi-pension toujours accompagnés par un AED, ils devront respecter les distances de sécurité, matérialisées par un marquage au sol. Les élèves qui commenceront leur $\frac{1}{2}$ journée par la cantine devront se présenter à l'entrée de l'établissement pour être pris en charge.

Après avoir badgé, les élèves seront installés à table, un élève par table sans vis-à-vis.

Il n'y aura pas de passage au self, le service se fera à table où un repas sera servi. Les élèves une fois installés ne devront plus se déplacer.

Une poubelle dédiée sera à leur disposition pour y déposer éventuellement leur masque jetable. Pour les masques réutilisables, vous prendrez soin de leur fournir un sac afin qu'ils puissent le ranger à l'intérieur.

Les élèves qui auront terminé leurs cours devront dès leur repas terminé, laisser leur plateau à leur place, se passer les mains au gel hydro-alcoolique, mettre un masque propre et sortir par la rue Duroc.

Les élèves dont les cours commenceront après la demi-pension devront laisser leur plateau à leur place, se passer les mains au gel hydro-alcoolique, mettre un masque propre et suivre les directives des AED pour retourner dans le collège.